



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE GONFARON

PERIODE DU 1er AVRIL AU 31 MAI

DECLARATION D'INCINERATION EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES (il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné :

demeurant à :

Déclare (cocher la case utile) :

dans les conditions suivantes :

Table with 2 columns: Brûler des végétaux coupés / DATE, Brûler des végétaux sur pied / COMMUNE: LIEUX DITS:

je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

Table with 2 columns: INCINERATION DE VEGETAUX COUPES, INCINERATION DE VEGETAUX SUR PIEDS. Rows include safety and environmental conditions for both types of incineration.

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ (Signature)

VISA DU MAIRE DE : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NB : Imprimé à remplir par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la Mairie du lieu de l'opération.

- Destinataires : -Intéressé -Mairie